



Appel à communications

COLLOQUE INTERNATIONAL

Sous le Parrainage du Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun

**THEME : LES ENJEUX DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE**

Du 23 au 26 juillet 2022 à Yaoundé-Cameroun

CONTEXTE

Selon les statistiques des agences des Nations unies, la demande mondiale de biens culturels croît régulièrement depuis plus de vingt ans à des taux allant à 6%. En conséquence, le dynamisme des échanges dans ces filières constitue, pour les pays du Sud, une opportunité à saisir pour bénéficier des retombées positives de la mondialisation. Toutefois, ce dynamisme des échanges mondiaux de biens culturels est très concentré et déséquilibré. L'industrie culturelle et créative est considérée comme le secteur de l'économie mondiale qui connaît la croissance la plus rapide, avec un taux de croissance estimé à 7% du produit intérieur brut mondial (PIB). Le secteur de la culture en Afrique absorbe de plus en plus la population active en créant des emplois, en générant des revenus et en contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté. L'Afrique dispose d'un vivier impressionnant de créateurs capables d'alimenter les principales filières économiques de la culture même si parfois, des défis restent à relever au niveau de la qualité des œuvres proposées. De plus, elle regorge un patrimoine culturel important tant du point de vue matériel qu'immatériel. Mais, force est de constater que les structures organisationnelles devant combiner ces facteurs avec un savoir-faire technique et managérial et des capitaux pour en faire des biens et services de qualité, en quantité suffisante, restent de faible capacité. Ce secteur industriel encore embryonnaire en Afrique, le champ culturel et créatif constitue un levier économique considérable. Les industries culturelles et créatives africaines (ICC) sont porteuses d'innovation sociale et génèrent de l'impact au sein de leurs communautés. L'UNESCO rapporte que le commerce mondial des biens et services créatifs a enregistré 624 milliards de dollars en 2011, soit plus du double entre 2002 et 2011. Dans les pays en développement, la croissance des exportations de ces services a été en moyenne de 12% par an entre 2002 et 2011, faisant ainsi de la culture un outil puissant d'éradication de la pauvreté, et contribuant à

atteindre l'objectif de réduction du nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour à 3% de la population d'ici 2030. Non polluant et illimité dans ses ressources, ce secteur représente une opportunité pour construire un monde plus durable et équitable.

Les industries culturelles et créatives représentent les emplois du futur. Nous avons besoin d'une approche économique systématique de ce secteur pour aider les pays à se diversifier, a souligné Helga Helga Flores. Les industries culturelles et créatives peuvent émerger si elles sont soutenues par des environnements réglementaires et des politiques culturelles publiques intégrées à travers toute la chaîne de valeur. Le financement demande de la mobilité ; les créateurs n'ont de cesse de passer d'un contexte institutionnel à un autre afin de décrocher les financements nécessaires à leurs projets. Il y a nécessité de prendre en compte la culture dans les politiques publiques internes et d'en faire un élément vital des relations extérieures, et notamment des politiques de développement ; il doit être au centre des négociations internationales en matière culturelle ces dernières années. Cela s'est traduit par l'émergence d'un nouveau cadre de financement au niveau africain.

Si une capacité de production existe bel et bien, l'absence de stratégies économiques et de politiques publiques favorables empêchent les pays de saisir des opportunités de développement dans un marché mondial en pleine expansion. Par ailleurs, par manque d'environnement financier favorable et de personnels techniques adéquats, les industries culturelles et créatives africaines ne peuvent pas encore assurer tous les maillons de la chaîne économique de la culture. Confrontées aux difficultés d'accès aux finances locales, les entreprises culturelles manquent de capacités à répondre à la demande locale et internationale. L'importation d'intrants à un prix souvent inadapté au prix d'achat local et le taux prohibitif des taxes alourdissent les coûts de production, pénalisent les filières entreprises culturelles et découragent l'investissement local dans ces filières.

En matière de promotion des biens culturels par exemple, l'insuffisance de professionnels de la mise en marché et l'absence de maîtrise des réseaux de distribution et de vente handicapent la diffusion des productions locales. Dans ces conditions caractérisées par un accès difficile aux publics et aux marchés, les technologies de l'information, grâce aux innovations qu'elles introduisent dans les modes de distribution, constituent un atout pour contourner certains des obstacles actuels. À l'exception de l'Afrique du Sud qui a élaboré une stratégie globale consacrée aux industries culturelles, aucun autre pays dispose d'une politique industrielle de la culture articulée à celles de l'emploi, de la formation, du commerce, de l'éducation. En outre, résultant d'une représentation dépréciative de l'artiste, l'absence de statut d'artiste et la précarité de leur situation, liées à une faible culture du droit d'auteur, marginalisent socialement, politiquement et économiquement les filières qui les emploient.

Le développement des industries culturelles africaines nécessite plus encore des actions de structuration des cadres juridiques et institutionnels, d'accompagnement et de soutien aux entreprises culturelles. Pour contribuer à la création de richesses et d'emplois, les industries culturelles ont besoin d'un accompagnement global à travers des programmes de soutien économique et de conseil. Il est donc urgent pour les pays d'Afrique de participer eux aussi à la production de contenus représentatifs de leurs histoires et leurs aspirations culturelles, d'abord sur leurs marchés nationaux et régionaux, ensuite sur les marchés de niche en misant sur les opportunités qu'offre la mondialisation, mais aussi les diasporas à la recherche de liens avec leurs cultures d'origine. Ce défi requiert des politiques publiques incluant la prise en compte des industries culturelles appelées à prendre une importance grandissante dans l'économie de la culture.

OBJECTIF

Ainsi, ce colloque a pour principal objectif d'identifier les différentes causes du sous-développement des industries culturelles et créatives en Afrique, afin de répondre aux besoins actuels et futurs de leurs épanouissements. Pour ce faire, les industries culturelles et créatives (architecture, musique, arts visuels, théâtre, danse, littérature, mode, cinéma, festivals, médias, artisanat, sport, musées, etc.) et le développement de l'Afrique seront abordés, croisés et comparés par le biais des humanités (histoire de l'art, sociologie, anthropologie, études culturelles, économie, etc.) afin d'engager une articulation entre les modes de financement et leur impact sur la création, le développement de l'Afrique en général et des industries culturelles et créatives en particulier.

SOUS-THEMATIQUES

Sous-thématique 1 : Les Etats des lieux des industries culturelles et créatives en Afrique ;

Sous-thématique 2 : Les Politiques culturelles et industries culturelles et créatives ;

Sous-thématique 3 : Le financement comme contrainte majeure au développement des industries culturelles et créatives en Afrique ;

Sous-thématique 4 : Les encadrements juridiques et fiscaux nécessaire pour initier ou encadrer le développement des industries culturelles et créatives en Afrique ;

Sous-thématique 5 : Le Commerce des produits et services culturels et créatifs en Afrique ;

Sous-thématique 6 : Le rôle des médias dans la promotion des produits culturels et créatifs africains ;

Sous-thématique 7 : Les industries culturelles et créatives face au numérique ;

Sous-thématique 8 : Le patrimoine et diversité culturelle comme piliers pour l'innovation ;

Sous-thématique 9 : La propriété intellectuelle au service des industries culturelles et créatives en Afrique

Sous-thématique 10 : La structuration professionnelle comme préalable pour le développement des industries culturelles et créatives en Afrique.

FORMAT DE PRESENTATION

Communications orales d'une durée de 15 minutes en français ou en anglais, suivies d'une période de discussion ouverte avec les participants.

POUR PROPOSER UNE COMMUNICATION

Faire parvenir un document en français ou en anglais qui contient :

A) Votre proposition selon les exigences suivantes :

♣ Titre du projet, Cinq mots-clés, Sélection de l'un des sous-thèmes, Résumé de 400 mots maximum (contexte, objectifs, réflexion, perspectives)

♣ Courte bibliographie (min.5 références pertinentes) appuyant la proposition

B) Une brève notice biographique de 150 mots

C) Coordonnées exactes (nom, prénom, fonction, établissement, adresse électronique, numéro de téléphone, pays et ville de résidence

D) Tout document justifiant de l'appartenance à une entreprise, organisme professionnel culturel ou encore organisation de la société civile.

LES DATES IMPORTANTES

Date du colloque : **23 au 26 juillet 2022**

Date limite de réception des propositions de communication : **15 mars 2022**

Date de notification d'acceptation des propositions de communication : **15 avril 2022**

Date limite de réception des textes de communication : **25 juin 2022**

Dernier délai de réception des textes pour la publication des actes du colloque : **30 août 2022**

Date de parution des actes : **décembre 2022**

COMITE SCIENTIFIQUE

- **Pr Alain-Cyr PANGOP**, Université de Dschang –Cameroun
- **Pr Mbida Christophe**, Université de Yaoundé I-Cameroun
- **Pr Yarabatioula Jacob**, Université Joseph Ki-Zerbo à Ouagadougou-Burkina-Faso
- **Dr Kianguébeni Ulrich Kevin**, Université Marien Ngouabi Brazzaville –Congo
- **Dr Assako Assako Paul-Henri**, Université de Yaoundé I-Cameroun
- **Dr Nogo Marie Désirée**, MINERSI/CNE-Cameroun
- **Dr Ondobo Luc Bertrand**, Université de Yaoundé I-Cameroun
- **Dr Fouhba Honoré**, MINRESI/CNE-Cameroun
- **Dr Etaba Onana**, Université de Yaoundé II/ESSTIC-Cameroun
- **Dr Abouna Abouna Vendelin**, Université de Douala/IBA-Cameroun
- **Dr Heumen Tchana Hugues**, Université de Maroua-Cameroun
- **Dr Tendeng Anda**, Université de Strasbourg-France
- **Dr Mariembe Rachel**, Université de Douala/IBA –Cameroun
- **Dr Alaka Dieudonné**, Tara Group/Université de Yaoundé I-Cameroun
- **Dr Youssoufa Halidou Harouna**, Centre Indépendant de Recherche en Cinéma et Audiovisuel, Université de Niamey-Niger
- **Nathalie Guay, Secrétaire** Secrétaire générale, Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle-Canada
- **Ibrahim Souleymane**, Directeur Général de l'Agence de promotion des entreprises et industries culturelles du Niger
- **Oyono Bitounou Martin Valère**, DEPA en Patrimoine Culturel, Inspecteur N°1 MINAC-Cameroun
- **Chembifon Muna**, Motherland Entertainment-Maroc
- **Tatuebu Zacharie Duflot**, Université de Maroua-Cameroun
- **Yerbanga Delphine**, Productrice-Réalisatrice à RTB-Burkina-Faso
- **Bengono Edgard Fortuné**, Institut des Beaux-Arts de l'Université de Dschang-Cameroun.

SECRETARIAT TECHNIQUE

- **Fernand Ateba Ossendé**
- **Guy Feukwu Noulé**
- **Annie Josée Njock**
- **Ebah Essongue**
- **Olivier Tiwoda Tegomo**
- **Manko Armelle**
- **Miache Evina Champolion**
- **Nyunäi Ngan Gérard**

Les communications doivent être envoyées exclusivement par courriel aux adresses mail suivantes : networkarterial@gmail.com, atebaossende@gmail.com avec comme objet **Colloque Industries culturelles et créatives** _ANC au plus tard le 15 mars 2022 à minuit.

- Les résumés reçus seront transmis au Comité Scientifique pour évaluation et les auteurs retenus seront dûment informés (à travers leur adresse électronique) au plus tard le 15 avril 2022 pour la rédaction complète de leurs communications.
- Le dépôt des versions finales des communications pour publication est prévu 30 août 2022 aux mêmes adresses.